



69

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

COMPTE RENDU CDEN DU 30 JUIN 2014

Présents :

- L'IA, le Président et un technicien du Conseil Général,
- Elus : M. BARRET, M. NADAL, Mme CURBET,
- M. PERES, DDEN suppléant
- Mme BRUZEAUD, Mme PELLEGRINI, M. GAMONET et M. DIDELOT, FCPE
- Mme BONNEGARDE DELISLE, M. VERDIER, M. MAURIET, SGEN-CFDT
- M. STERNA et M. REYNAUD, SE-UNSA
- Mme NOGUERE, Mme LABORDE, M. TORRES et M. MARTIN, SNUIPP-FSU

L'IA revient sur la publication des nouveaux horaires sur Eduscol avant mêmes les CTSD et CDEN et renouvelle l'explication qu'il avait déjà donné en CTSD : c'est de la communication de la part du Ministère.

Déclaration liminaire du SGEN-CFDT

Déclaration liminaire du SNUIPP-FSU : en PDF ci-joint (ne l'oubliez pas)

Déclaration liminaire du SE-UNSA

Comme d'habitude, l'IA ne souhaite pas répondre aux questions nationales. Mais il ne veut pas répondre non plus aux questions qui ne sont pas à l'ordre du jour du CDEN (carte scolaire, conditions de travail, temps partiels, ...).

Concernant les demandes d'ouverture, il répète qu'il sera vigilant.

Concernant la question du député Glavany, l'IA pense que la réponse du Ministre découle d'une vision nationale qui devrait être déclinée dans les académies et il ne sera pas question de fermer les écoles à moins de 3 classes. Concernant la jurisprudence Cantal, le Ministre HAMON n'a pas parlé de généralisation mais plutôt de cas par cas. L'IA ne sait pas si le 65 sera traité dans ce cadre.

Education Prioritaire : REP et REP+. Il est possible que des écoles entrent et que d'autres sortent, en fonction de la politique de la ville entre autres. Mais Education Prioritaire et Politique de la ville ne sont pas superposables pour autant, selon l'IA.

Assouplissement Hamon : c'est la 3^{ème} phase d'assouplissement selon l'IA. La 1^{ère} phase contenue dans le décret Peillon et la 2^{de} lorsque l'IA a accepté toutes les demandes de dérogation. En janvier, 100 % des communes avaient donc de nouveaux horaires pour la rentrée 2014 ...

L'IA indique que contrairement à ce qu'il a pu lire ici ou là, le Ministère n'a pas tourné la page des rythmes scolaires car après les horaires il va falloir s'atteler aux emplois du temps !

Le comité de pilotage est là pour analyser ce qui est mis en place et éventuellement réajuster.

Après ces quelques éléments de réponses aux questions posées dans les déclarations liminaires, Joëlle Noguère demande à quoi sert précisément le CDEN convoqué ce jour. L'IA répond qu'il s'agit pour lui de nous informer des demandes de dérogations et d'expérimentations qu'il a accepté ou refusé. Il s'agit là très exactement de ce qui a été présenté lors du CTSD et nous avons alors voté contre.

Joëlle Noguère demande alors ce que compte faire l'IA par rapport aux contestations des équipes enseignantes concernant les horaires proposés : va-t-il les entendre ? Des recours sont-ils encore possible ? Réponse sans détour : NON, c'est trop tard.

Par conséquent, les quatre membres de la FSU présents décident de quitter le CDEN (il est 16h20).



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous
maintenant !!!**

SNUipp-FSU